

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		4. ST Espaces verts	
Date: Décembre 2022		Unité de travail:	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0.7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignées verbales EPI) ; 0.3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0.1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE X MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL		LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques			Plan d'action			Etat (A faire, En cours, Fait)	
				Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE				Mesures de prévention à mettre en place
						F	G	M	Cr		
Préparation du matériel Stockage et transport de produits pétroliers, d'huiles, de produits phytosanitaires, d'engrais, de bouteilles de gaz ; Nettoyage d'équipements chauds (ex : tronçonneuse) avec des solvants.	Atelier et chantier extérieur	4 ST Espaces verts	Incendie et d'explosion	Brûlure, Intoxication, Traumatismes bénins à graves Ateintes respiratoires et ORL	Consignes claires pour le transport de carburants, Interdiction de fumer. Respecter les consignes sur le mélange des produits selon leurs spécificités. Agents formés à la manipulation des extincteurs et à l'évacuation des locaux. Extincteurs en genre et en nombre suffisant régulièrement contrôlés.	5	10	0,3	15	Mettre à disposition un extincteur régulièrement contrôlé à bord du véhicule. Rappeler aux agents les consignes de travail en sécurité avant utilisation de produits inflammables.	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		4. ST Espaces verts	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maitrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maitrise (risque signalé ou connu - information consignées verbales EPI) ; 0,3 = Assez maitrisé (Maitrise existante - Le risque est maitrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maitrise élevée (Bonne maitrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques				Plan d'action		Etat (A faire, En cours, Fait)		
			Famille de risque (lié à.....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE					
						F	G	M		Cr	
Préparation du matériel Interventions	Atelier et chantier extérieur Serre	4 ST Espaces verts	Ambiances thermiques Exposition aux rayonnements du soleil.	Chaleur Crampes, Déshydratation, fièvre, épuisement, insolation, coup de chaleur. Froid Perte de dextérité, Hypothermie, engelures, troubles vasculaires. Troubles Musculo-squelettiques (TMS) Inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers, Lésions oculaires Maladies cutanées (de bépins à graves)	Changement d'horaires à partir du 1 er juin pour s'adapter aux températures. Tenue chaude pour l'hiver. Mise à disposition de locaux chauffés aux ST et d'eau fraîche à volonté	10	5	0,3	15	Mesures de prévention à mettre en place Sensibiliser les agents aux risques liés aux fortes chaleurs notamment au coup de chaleur (urgence vitale) Se rapprocher de la médecine préventive pour une sensibilisation sur le risque de cancer de la peau. Fournir des lunettes de protection solaire catégorie 3 ou 4. Sensibiliser les agents à l'intérêt de s'échauffer en hiver pour éviter les blessures.	A faire
Travail seul au niveau des parcs, cimetières, stades. Travail sans être vu ni entendu pendant une longue période	Extérieur	4 ST Espaces verts	Travail isolé	Stress Majoration des conséquences d'un accident ou d'une maladie par retard des secours	Travaux dangereux interdits si l'agent se trouve seul.	5	10	0,3	15	Identifier les situations de travail isolé Mettre en place une organisation pour s'assurer de la bonne fin de service et déclencher rapidement les secours si nécessaire Sectoriser les interventions au quotidien et en informer le responsable des ST.	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		4. ST Espaces verts	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrise (risque signalé ou connu - Information consignées verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique. Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE / CONTEXTE DE TRAVAIL		LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques				Plan d'action				
				Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE			Etat (A faire, En cours, Fait)		
						F	G	M	Cr		Mesures de prévention à mettre en place	
Agressivité des riverains mécontents.		Extérieur	4 ST Espaces verts	Agressions verbales et/ou physiques RPS	Stress, traumatismes physiques, traumatismes		2	5	0,3	3	Programmer un diagnostic RPS	En cours

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		5. ST Nettolement	
Date: Décembre 2022		Unité de travail:	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) , 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - information consignées verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Evaluation des risques			CRITICITE			Plan d'action		Etat (A faire, En cours, A faire)
			Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	F	G	M	Cr	Mesures de prévention à mettre en place	
Manutention de déchets et d'encabants (meubles, réfrigérateur, congélateur, canapé...); Manutention de containers à déchets et de sacs ; Fermeture des bennes à quai (postures contraignantes, pression au niveau des portes...) Nettoyage des véhicules; Montée et descente du marchepied et/ ou de la cabine du camion benne Utilisation prolongée d'une pince à déchet ; Station debout prolongée.	Commune	5. ST Nettolement	Manutention manuelle Contraintes posturales	Douleurs dorso lombaires Lésions tendineuses Sectionnements de membres Troubles Musculo – Squelettiques (TMS) Atteinte du canal carpien Troubles vasculaires et neurologiques	Relais pris par la Cove; ramassage moins important Les agents ramassent les corbeilles à déchets dans le village ou les dépôts sauvages Remorque pour stocker et transporter les barrières et limiter la manutention Camions ampoliroi pour déposer des bennes au sol, Chariot de manutention, Balayeuse équipée de deux bras amovibles et permet le brosseage et lavage des lieux publics et limiter les gestes répétitifs et mécaniques Travail en équipe.	10	5	0,3	15	Former les agents qui ne le sont pas aux gestes et postures/TMS Sensibiliser régulièrement aux bonnes pratiques (ex ne pas sauter des camions ou des plateaux) à l'intérêt de s'échauffer pour limiter le risque de blessures Favoriser le travail à 2 pour tout port de charges lourdes. Varier les activités pour limiter le risque de TMS.	A faire
Balayeage par soufflage	Trottoirs commune	5. ST Nettolement	Port de charge	Douleurs dorso-lombaires	Remplacement des souffleurs thermiques par des souffleurs électriques (environ 6kg contre 10kg à 11 kg pour les thermiques)	5	5	0,1	3	Varier les activités pour limiter les risques de TMS Sensibiliser à l'intérêt de s'échauffer pour limiter le risque de blessures.	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		Unité de travail:	
Date: Décembre 2022		6. ST Nettolement	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques				CRITICITE			Plan d'action		Etat (A faire, En cours, A faire)
			Famille de risque (lié à.....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	F	G	M	Cr	Mesures de prévention à mettre en place		
											10	
Travail à proximité de la voie publique Utilisation de véhicules broyants (camion benne, compacteur balayeuse ...) Balayage par soufflage.	Trottoirs commune	5. ST Nettolement	Bruit	Fatigue auditive Acouphènes Troubles de l'attention Diminution de l'acuité auditive pouvant aller jusqu'à la surdité	Remplacement des souffleurs thermiques par des souffleurs électriques (environ 79dB(A) contre 108 dB(A) pour les thermiques) Mise à disposition de casques antibruit.	10	5	0,1	5		Veiller au port effectif des PICB (Protections individuelles contre le bruit). Envisager d'équiper les agents qui le souhaitent de bouchons moulés après avis du médecin de prévention.	A faire
Balayage par soufflage Travail en extérieur salissant (exposition à des moisissures...) Exposition à des pollens, plantes allergènes, piqûres d'insectes. Ramassage de seringues ; Ramassage de petits animaux morts. Exposition aux excréments (canins, humains). Manipulation de déchets insalubres . Présence d'animaux.	Trottoirs commune	5. ST Nettolement	Biologique	Infections virales, bactériennes ou parasitaires (accidents d'exposition au sang, légionellose, tuberculose, hépatites, poux, gale...) Réactions allergiques Contamination des muqueuses - lèvres yeux - CMO - suite à exposition à des substances contaminantes	Agent équipé avec gants anti coupures, masques, vestiaires et douches à disposition Lunettes anti projections à disposition Douches et vestiaires en nombre suffisant aux services techniques Agents à jour de leur vaccination Tenue de travail et EPI entretenus par un prestataire extérieur.	5	5	0,3	8		Veiller au port effectif des EPI (gants antiocoupures lunettes anti projections masques FFP3) Sensibiliser les agents au risque biologique lié à leurs activités. Mettre en place une procédure d'exposition au sang (AES) et en informer les agents.	A faire



MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		5. ST Nettoiement	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1 = Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) . 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignées verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques		CRITICITE					Plan d'action	Etat (A faire, En cours, A faire
			Famille de risque (lié à.....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	F	G	M	Cr		
Expositions aux gaz de fermentation. Expositions aux gaz d'échappement. Manipulation de bidons de déchets jetés par les usagers (pas toujours identifiés ou identifiables). Exposition aux poussières de déchets BTP ou bâtiment (gravats, plâtres...). Nettoyage et entretien partiel des véhicules (poussières, gaz, vapeur de liquide...). Utilisation de produits désinfectants.	Atelier extérieur Poubelles et chaussées	5. ST Nettoiement	Chimique	Intoxication Atteintes respiratoires, irritatif ou toxique par les fumées ou les poussières de mécanisme (bois, colles...) Atteintes oculaires (corps étrangers, intraoculaires), Atteintes cutanées Contamination des muqueuses - lèvres yeux - CMO - suite à exposition à des substances contaminantes	Masques et gants à disposition Lunettes anti projections à disposition Vestiaires et douches à la disposition des agents Tenue de travail et EPI entretenus par un prestataire extérieur.	10	5	0,3	15	Mesures de prévention à mettre en place Veiller au port effectif des EPI (gants anticoupures <u>lunettes anti projections</u> <u>masques FFP3</u>) Sensibiliser les agents au risque chimique lié à leurs activités. Collecter les FDS des produits de nettoyage et former les agents aux risques liés à l'utilisation des produits et aux conditions de transport et de stockage. Placer les produits sur bac de rétention.	A faire


MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		Unité de travail:	
Date: Décembre 2022		6. ST Nettolement	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION		LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques			Plan d'action			Etat (A faire, En cours, A faire		
				Famille de risque (lié à.....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	F	G	M		Cr	Mesures de prévention à mettre en place
Lieu encombré, sol défectueux, sol inégal Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (neige, verglas, trottoirs, chaussées déformées, escaliers, sol boueux, herbe humide...). Déplacement en déchetterie Tassage avec les pieds dans la benne.		Trottoirs commune Déchetterie	5. ST Nettolement	Chute de plein pied	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)	EPI obligatoires (chaussures de sécurité tige haute)	5	5	0,3	8	Interdire aux agents d'entrer dans les bennes et de tasser avec les pieds dans la benne (risque de blessure) et faire respecter l'interdiction.	A faire
Chute dans une benne ou en dehors de la benne lors de la récupération d'objets (absence de garde-corps) ; Chute du marchepied ou de la cabine du camion benne.		Trottoirs commune Atelier	5. ST Nettolement	Chutes de hauteur	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)		5	5	0,3	8	Interdire aux agents de rentrer dans les bennes (risque de blessure) Rappeler et faire respecter les consignes de sécurité pour les montées et descentes des camions (utilisation des trois points et interdiction de sauter des marchepieds ou des plateaux)	A faire

Mairie de Mazan		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		5. ST Nettoiement	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Evaluation des risques					Plan d'action			Etat (A faire, En cours, A faire
			Famille de risque (lié à.....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE			Mesures de prévention à mettre en place		
						F	G	M		Cr	
Déplacements fréquents en véhicule ou à pied jusqu'aux zones d'intervention ; Travail à proximité de la voie publique (rond-point, bordure de route) ; Utilisation de véhicule de service (Balayeuse, VL, PL, benne, etc....) Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicules).	Trottoirs commune Atelier	5. ST Nettoiement	Routier	Traumatismes, plaies (de béniens à graves)	Agent équipé de tenue haute visibilité Matériel de balisage à disposition au ST. Véhicules équipés de bandes rétro réfléchissantes et/ou d'un gyrophare (balayeuse).	10	5	0,7	35	Sensibiliser les agents au risque routier et au port des EPI S'assurer du port de tenues haute visibilité. Former les agents aux règles de balisage. Veille à la mise en œuvre du balisage.	A faire
Manipulation de déchets et/ou d'encroûtements possédant des parties tranchantes ou piquantes (clous, vis, aiguilles, mobiliers...);	Poubelles et chaussées	5. ST Nettoiement	Environnement de travail	Coupures, Atteintes oculaires. (corps étrangers intraoculaires). Cutanées Plaies et traumatismes cutanées/tendineuses, sectionnements de membres)	Gants anti coupures + trousse à pharmacie suivie dans chaque véhicule Lunettes anti projection à disposition	10	5	0,3	15	Veiller au port effectif des EPI (gants anticoupures lunettes anti projections masques FFP3)	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		Unité de travail:	
Date: Décembre 2022		5. ST Nettolement	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Evaluation des risques			CRITICITE			Plan d'action		Etat (A faire, En cours, A faire)
			Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	F	G	M	Cr	Mesures de prévention à mettre en place	
Préparation du matériel Interventions	Atelier et chantier extérieur	5. ST Nettolement	Ambiances thermiques Exposition aux rayonnements du soleil.	Chaleur Crampes, Déshydratation, fièvre, épuisement, insolation, coup de chaleur. Froid Perte de dextérité, Hypothermie, engelures, troubles vasculaires. Troubles Musculo-squelettiques (TMS) Inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers, Lésions oculaires Lésions cutanées Maladies cutanées (de bénins à graves)	Été ST : eau fraîche à volonté Bureaux des ST climatisés Hiver Tenue chaude pour l'hiver. Mise à disposition de locaux chauffés aux ST	10	5	0,3	15	Sensibiliser les agents aux risques liés aux fortes chaleurs notamment au coup de chaleur (urgence vitale) Se rapprocher de la médecine préventive pour une sensibilisation sur le risque de cancer de la peau Fournir des lunettes de protection solaire catégorie 3 ou 4 Sensibiliser les agents à l'intérêt de s'échauffer en hiver pour éviter les blessures	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		6. ST Nettolement	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) . 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignées verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Evaluation des risques					CRITICITE				Mesures de prévention à mettre en place	Etat (A faire, En cours, A faire)		
			Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	F	G	M	Cr	F	G			M	Cr
Produits déposés par les usagers non identifiés et/ou non identifiables (risque de mélanges de produits incompatibles) ; Mégots ou cendres encore chaudes jetées dans une benne. Fermentation des déchets verts.	Trotoirs commune	5. ST Nettolement	Incendie / Explosion	Brûlures, atteintes respiratoires et ORL, traumatismes	EPI obligatoires Agents formés à la manipulation des extincteurs Consignes en cas d'incendie connues des agents	5	10	0,3	15					Rappeler aux agents les consignes de travail en sécurité lors de la manipulation des emballages chimiques récupérés. Envisager une formation ECO DDS (mutualisation à demander à la COVE).	A faire
Agressivité des riverains mécontents.	Extérieur	5. ST Nettolement	Agressions verbales et/ou physiques RPS	Stress, traumatismes physiques, traumatismes psychologiques.	Privilégier le travail en équipe; pas de travaux dangereux ou à risque si l'agent se trouve seul. Possibilités d'être reçu par le psychologue du CDG, RPS à mettre en place pour les agents	5	5	0,3	8					Rappeler l'utilité de registre de Santé et de Sécurité au Travail pour signaler toute situation d'agression Programmer un diagnostic RPS (En cours en 2023)	En cours

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES:		Unité de travail 6. ST Voirie	
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

Évaluation des risques	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CR			Plan d'action	Etat (A faire, En cours, Fait)	
						F	G	M			
Travail à pied sur route ou à proximité ; Réfection des chemins Utilisation de véhicules de service (VL, PL, benne, etc...). Goudronnage Déplacements fréquents à pied jusqu'aux zones d'intervention.	Commune	6. ST Voirie	Routier	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)	EPI et tenue haute visibilité obligatoires Agents formés au balisage	10	10	0,3	30	Veiller au port effectif des EPI et des tenues haute visibilité. Veiller à la bonne application des règles de balisage. Sensibiliser aux risques liés aux travaux en bordure de voie publique. (1/4 heure sécurité).	A faire
Utilisation de véhicule de service (VL, PL, benne, etc...) ; Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicules ...).	Commune	6. ST Voirie	Routier	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)	Respecter le code de la route Permis adapté au véhicule en cours de validité Maintenance régulière préventive et curative des véhicules Autorisation de conduite	10	5	0,3	15	Veiller au suivi de la validité des permis. Signaler immédiatement tout dysfonctionnement sur les véhicules. Faire un contrôle du véhicule (pneus) avant utilisation journalière. Inscrire dans un règlement ou note de service l'obligation de signaler toute perte de permis. Sensibiliser au risque routier au travail.	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		Unité de travail: 6. ST Voirie	
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) , 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

Évaluation des risques		Plan d'action				Etat (A faire, En cours, Fait)							
ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants		CR ITI CIT E	F	G	M	Cr		
Fixation des panneaux. Sangleage Enrochement Travail à proximité de talus, de tranchées....	Commune	6. ST Voirie	Effondrements et chutes d'objets	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)	Chantiers balisés Travail en équipe pour la mise en place des signalisations horizontales et verticales Moyen de communication à disposition Trousse à pharmacie suivie, disponible dans le véhicule Tenue haute visibilité chaussures de sécurité et casque de chantier à disposition.	2	5	0,3	3	3	3	Veiller au port effectif des EPI Analyser les risques de chaque chantier et adapter les consignes de travail	A faire
Port de charges pouvant être lourdes (équipements de travail à charger ou décharger des véhicules, panneaux de signalisation...), Élingues.	Commune	6. ST Voirie	Manutention manuelle	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes, plaies (de bénins à graves) Troubles du système cardio-vasculaire Troubles Musculo – Squelettiques (TMS)	Équipement de manutention à disposition Utilisation d'un redresse potelets Travail en équipe privilégié Mise à disposition de gants de manutention.	10	5	0,3	15	15	15	Varié les activités (conduite/ postures contraignantes) pour limiter le risque de TMS Privilégier le travail à deux pour toute manipulation de charges lourdes. Envisager la mise en place d'un échauffement physique avant la prise d'activités	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		Unité de travail 6. ST Voirie	
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION		LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à.....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CR			Plan d'action		Etat (A faire, En cours, Fait)
							ITI	CIT	E	G	M	
Position debout prolongée ou accroupie , courbée ou en torsion Contraintes posturales		Commune	6. ST Voirie	Contraintes posturales	Douleurs dorso lombaires Pathologies veineuses Troubles Musculo – Squelettiques (TMS)	Travail en équipe pour limiter les postures contraignantes	5	5	0,7	18	Varier les activités pour limiter le risque de TMS et les conséquences des contraintes posturales Former les agents qui ne le sont pas aux gestes et postures/TMS.	A faire
Interventions avec tracto pelle ou autre engin		Commune	6. ST Voirie	Risque de heurt ou de choc	Traumatismes, plaies (de bérins à graves)	Mise à disposition de casque de chantier et de tenue haute visibilité Engin équipé d'un signal sonore de recul.	2	10	0,7	14	Sensibiliser les agents au risque de heurt avec les engins de chantier et particulièrement les godets.	A faire
Curage des fossés. Débroussaillage. Basculement d'engin		Commune	6. ST Voirie	Manutention mécanique	Traumatismes	Système de sécurité en place : véhicule équipé d'arceaux de sécurité Agents formés à la conduite d'engin(CACES R482) titulaires d'une autorisation de conduite	2	10	0,1	2	Veiller au renouvellement des CACES Veiller à la mise en place d'une signalisation adaptée avant intervention. S'assurer de la réalisation des contrôles périodiques du véhicule Sensibiliser les agents au risque de retournement.	A faire

MAIRIE DE MAZAN	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.	Unité de travail	6. ST Voirie
Date: Décembre 2022		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

Évaluation des risques

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à.....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CR			Plan d'action	Etat (A faire, En cours, Fait)	
						ITI	G	M			
Exposition aux vibrations liées à l'engin utilisé (tractopelle) ou au matériel (dameuse marteau piqueur) Maintien prolongé de la posture assise (conducteur de l'engin).	Commune	6. ST Voirie	Vibrations	Douleurs dorso lombaires Pathologies tendineuses des membres supérieurs Troubles Musculo Squelettiques (TMS). Maladie professionnelle	Maintenances préventives et curatives des engins Etat des engins régulièrement contrôlé Utilisation d'un marteau piqueur électrique (moins de vibration)	5	5	0,7	18	Veiller au bon état du matériel pour limiter les vibrations Veiller au bon état des sièges des véhicules et à leur changement dès que nécessaire. Lors du remplacement ou de l'achat de nouveau matériel ou engin intégrer les critères de vibration dans le cahier des charges.	A faire
Exposition au bruit de l'engin ou d'un équipement attelé (lame, broyeur, épaveuse...) Bruit ambiant (route à chaussée séparée...).	Commune	6. ST Voirie	Bruit	Fatigue auditive Troubles de l'attention Fatigue et stress. Diminution de l'acuité auditive pouvant aller jusqu'à la surdité.	Casques anti bruit	10	5	0,3	15	Veiller au port effectif des PICB (Protections individuelles contre le bruit) Envisager d'équiper les agents qui le souhaitent de bouchons moulés après avis du médecin de prévention Sensibiliser les agents aux effets néfastes du bruit sur l'organisme. Lors du remplacement ou de l'achat de nouveau matériel ou engin intégrer les critères de bruit dans le cahier des charges.	A faire

Mairie de Mazan	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).		
Bilan des risques.	Unité de travail :	6. ST Voirie	
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CR			Plan d'action	Etat (A faire, En cours, Fait)
						ITI	G	M		
Expositions aux gaz d'échappement ; Manipulation de produits présentant des pictogrammes de danger (ex peintures routières) Exposition aux poussières de déchets BTP ou bâtiment (gravats, plâtres...). Utilisation de produits désinfectants	Commune	6. ST Voirie	Chimique	Intoxication Gènes respiratoires, Maladies respiratoires générées par les fumées ou les poussières de mécanisme (bois, colles...) Atteintes oculaires (corps étrangers intraoculaires), Atteintes cutanées	Masques et gants à disposition Lunettes anti projections à disposition Vestiaires et douches à la disposition des agents Tenue de travail et EPI entretenus par un prestataire extérieur.	2	5	0,7	Veiller au port effectif des EPI (gants anticoupures lunettes anti projections masques FFP3 selon indications de la FDS) Sensibiliser les agents au risque chimique lié à leurs activités. Collecter les FDS des produits utilisés et former les agents aux risques liés à l'utilisation des produits et aux conditions de transport et de stockage. Veiller au port des EPI adaptés (Gants norme EN 374 - Lunettes norme EN 166)	A faire
						7				
Interventions en extérieur Animaux sur la voie publique	Extérieur	6. ST Voirie	Biologique	Diverses plaies par morsure, griffure. Maladies infectieuses transmises par les animaux (virales, bactériennes, parasitaires).	Port des EPI obligatoire Trousse de secours à disposition Agents à jour de leur vaccination Mise en place d'un protocole animaux morts. Mise à disposition de congélateurs sécurisés et convention avec une société d'équarrissage. Douches et vestiaires en nombre suffisant aux services techniques.	2	5	0,3	S'assurer du port effectif des EPI Rappeler l'importance du lavage des mains et l'intérêt de la vaccination.	A faire

MAIRIE DE MAZAN	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).		
BILAN DES RISQUES.	Unité de travail	6. ST Voirie	
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)


G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maitrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

Évaluation des risques

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CR			Plan d'action	Etat (A faire, En cours, Fait)	
						F	G	M			
Lieu encombré, sol défectueux, sol inégal Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (neige, verglas, trottoirs, chaussées déformées, escaliers, sol boueux, herbe humide ...).	Commune	6. ST Voirie	Chute de plain pied	Traumatismes, plaies (de bénins à graves).	Port obligatoire des chaussures de sécurité	10	5	0,1	5	Lors du remplacement des chaussures de sécurité privilégier les chaussures à tige haute (protection de la cheville).	A faire
Chute du marche pied ou de la cabine du camion benne.	Commune ST	6. ST Voirie	Chutes de hauteur	Traumatismes, plaies (de bénins à graves).		5	5	0,3	7,5	Rappeler et faire respecter les consignes de sécurité pour les montées et descentes des camions (utilisation des trois points et interction de sauter des marchepieds ou des plateaux).	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES:		Unité de travail	6. ST Voirie
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

Évaluation des risques		LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITI			Plan d'action	Etat (A faire, En cours, Fait)
ACTIVITE - ACTION	ITI						F	G	M		
Préparation du matériel Interventions	Atelier et chantier extérieur	6. ST Voirie	Ambiances thermiques Exposition aux rayonnements du soleil.	Chaleur: Crampes, déshydratation, fièvre, épuisement. insolation, coup de chaleur. Froid Perte de dextérité, hypothermie, gelures, engelures, troubles vasculaires, Troubles Musculo-squelettiques (TMS) Chaleur et froid Inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers, sensibilisation aux syndromes viraux Lésions oculaires/ cutanées Maladies cutanées (de bénins à graves).	Etié Changement d'horaires à partir du 1 er mai pour s'adapter aux températures. Eau fraîche à volonté aux ST. Hiver. Tenue chaude pour l'hiver. Mise à disposition de locaux chauffés aux ST.	10	5	0,3	15	Mesures de prévention à mettre en place Sensibiliser les agents aux risques liés aux fortes chaleurs notamment au coup de chaleur (urgence vitale) Se rapprocher de la médecine préventive pour une sensibilisation sur le risque de cancer de la peau Fournir des lunettes de protection solaire catégorie 3 ou 4. Sensibiliser les agents à l'intérêt de s'échauffer en hiver pour éviter les blessures.	A faire

MAIRIE DE MAZAN	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).		
BILAN DES RISQUES:	Unité de travail:	6. ST Voirie	
Date: Décembre 2022			

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 =

Pas Maitrisé (absence de prévention, de protection de moyens

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

Évaluation des risques		Plan d'action									
		Moyens de prévention existants		Mesures de prévention à mettre en place		Etat (A faire, En cours, Fait)					
ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	CR ITI CIT E		G	M	Cr		
Interventions en extérieur Animaux sur la voie publique	Extérieur	6. ST Voirie	Biologique	Diverses plaies par morsure, griffure Maladies infectieuses transmises par les animaux (virales, bactériennes, parasitaires).	Port des EPI obligatoire Trousse de secours à disposition Agents à jour de leur vaccination Mise en place d'un protocole animaux morts Mise à disposition de congélateurs sécurisés et convention avec une société d'équarrissage Vestiaires et douches à la disposition des agents Tenue de travail et EPI entretenus par un prestataire extérieur.	10	5	0,3	15	Rappeler l'obligation du port des EPI l'importance du lavage des mains et l'intérêt de la vaccination	A faire
Aggressivité des automobilistes	Extérieur	6. ST Voirie	Aggressions verbales et/ou physiques RPS	Stress, traumatismes physiques, traumatismes psychologiques.	Privilégier le travail en équipe; Possibilités d'être reçu par le psychologue du CDG, RPS à mettre en place pour les agents	2	5	0,3	3	Rappeler l'utilité de registre de Santé et de Sécurité au Travail pour signaler toute situation d'agression Programmer un diagnostic RPS (En cours en 2023).	En cours

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

		Évaluation des risques					Plan d'action		Etat (A faire, En cours, Fait)		
ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à.....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE				Mesures de prévention à mettre en place	
						F	G	M	Cr		
Exposition aux poussières liées au ponçage à la perforation de murs ou planchers ou de découpe de faïence ; Exposition aux fumées de soudage ; Utilisation de produits chimiques dangereux utilisés pour le traitement du bois. la plomberie, la peinture (white spirit, acétone, acide chlorhydrique, déboucheur, décapants, ciment, résines...), le vernissage ou le collage.	Commune	7. ST Maintenance bât.	Chimique	Gêne respiratoire Maladies respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction).	Connaissance des lieux avant de commencer les missions EPI à disposition (masque FFP3, masques à cartouches, gants chimiques, lunettes) Diagnostocs amiante et plomb réalisés avant travaux.	10	5	0,3	15	Envisager l'emploi d'une ponceuse girafe (captation des poussières à la source) Veiller au port effectif des EPI (masque lunettes) Sensibiliser aux risques liés à l'inhalation de poussières de matériaux Limiter la toxicité des produits lors de la passation de nouveaux marchés. Collecter les FDS des produits et former les agents aux risques liés aux produits, aux conditions de stockage et au port des EPI.	A faire

MAIRIE DE MAZAN	
BILAN DES RISQUES.	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:
7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbaux EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + crières précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectées + crières précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE				Mesures de prévention à mettre en place	Etat (A faire, En cours, Fait)
						F	G	M	Cr		
						5	10	0,7	35		
Utilisation d'escabeau, d'échelle, d'échafaudage ou de nacelle ; Travaux sur toiture ; Travaux ou déplacements dans les escaliers. Travail en hauteur.	Commune	7. ST Maintenance bât.	Chute de hauteur	Traumatismes	Escabeaux de norme NF 331 en bon état et vérifiés régulièrement; harnais d'encrage, travail en équipe, EPI.	5	10	0,7	35	N'autoriser les travaux en hauteur(ex toitures) avec port de harnais qu'aux agents formés et habilités. Privilégier les protections collectives de type filets ou échafaudages ou l'utilisation d'une nacelle Veiller à la réalisation des vérifications générales périodiques des harnais Veiller à la validité des CACES et à la réalisation des contrôles périodiques des nacelles. Etablir un plan de prévention en cas d'intervention d'une entreprise extérieure. Former les agents au montage et démontage des échafaudages.	A faire

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
MARIE DE MAZAN	Unité de travail:
BILAN DES RISQUES.	7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques
Date: Décembre 2022	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) , 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Evaluation des risques				Plan d'action			Etat (A faire, En cours, Fait)	
			Famille de risque (lié à.....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE			Mesures de prévention à mettre en place		
						F	G	M			Cr
Circulation dans des locaux encombrés par du matériel divers (équipements de travail, carton, piquets de barnums, tables, chaises,) Circulation manquant de lumière, sur des sols de nature différente (parquets ou carrelages en mauvais état, pelouse, terrains accidentés, sols inégaux) ; Circulation sur des sols glissants (verglas, neige, sol humide dans des locaux).	Commune	7. ST Maintenance bât.	Chute de plain pied	Traumatismes, plaies (de bégnins à graves) Entorses lésions (pieds mains bras jambes)	Port de chaussures de sécurité à tige montante obligatoire	10	5	0,3	15	Sensibiliser les agents au risque de chute de plain-pied (positionnement état du sol rangement du matériel précipitation ...) Veiller à libérer l'espace de travail de tout matériel et matériaux Maintenir les locaux de stockage propres et rangés.	A faire
Exposition aux chutes de matériaux ou d'outils lors du travail en hauteur ; Manipulation d'outils et de matériel en hauteur pouvant chuter sur les agents.	Commune	7. ST Maintenance bât.	Effondrement, chute d'objets	Traumatismes	Casque à disposition des agents	2	5	0,3	3	Rendre le port du casque de chantier obligatoire si risque de chute d'objets ou de matériaux et s'assurer du respect des consignes.	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maitrise (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0.7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0.3 = Assez maîtrisé (Maitrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0.1 = Maitrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques			Plan d'action			Etat (A faire, En cours, Fait)		
			Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE					
						F	G	M		Cr	
Utilisation marteau piqueur et de machines fixes et portatives bruyantes scie circulaire, scie à ruban, toupie, ponceuse à bande, raboteuse, décapeuse, ponceuse, pistolet, perforateur, décapeuse, nettoyeur haute-pression Exposition aux bruits liés aux manifestations : (volume de la musique et du son des micros élevé) Exposition aux bruits de la circulation routière.....	Commune	7. ST Maintenance bât.	Bruit	Fatigue auditive Acouphènes Troubles de l'attention Diminution de l'acuité auditive. pouvant aller jusqu'à la surdité.	Mise à disposition de casques antibruit.	10	5	0,3	15	<p>Mesures de prévention à mettre en place</p> <p>Veiller au port effectif des PICB (Protections individuelles contre le bruit) Sensibiliser les agents aux effets du bruit sur l'organisme. Pour les manifestations envisager d'équiper les agents de bouchons moulés.</p>	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	
Date: Décembre 2022		Unité de travail:	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques			Plan d'action			Etat (A faire, En cours, Fait)		
			Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE					
						F	G	M		Cr	
Montage/démontage podiums Chargement/déchargement Manutention manuelle de charges lourdes ou de grands volumes encombrants tentés, barnum, podiums... Postures contraignantes lors du montage et démontage des structures mobiles... Manutention de matériaux lourds et/ou encombrants (mobilier, lavabos, chauffe-eau, panneaux de bois, vitres, matériel, pots de peinture, sacs de ciments ou d'enduit...) Réalisation de gestes répétitifs Contraintes posturales Travail à cadence élevée lors du transport de charges.	Commune	7. ST Maintenance bât.	Manutention manuelle	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Troubles Musculo - Squelettiques (TMS) Traumatismes Troubles du système cardio-vasculaire Pathologies veineuses	Mise à disposition d'une remorque pour transport des barrières limitant le transport de charge Travail en équipe Agents équipés d'aide à la manutention (transpalette diable ...) Mise à disposition de gants de manutention	10	5	0,7	35	Programmer très en amont les chantiers nécessitant le transport de charges lourdes pour avoir la possibilité d'intervenir en équipe pour la manutention. Privilégier le travail à deux pour toute manipulation de charges lourdes. Envisager la mise en place d'un échauffement physique avant la prise d'activités Prendre en compte le poids du matériel lors de son renouvellement dans le cahier des charges.	A faire
Utilisation de nacelles, palan, Utilisation d'équipements d'aide à la manutention mécanisés : transpalette électrique ou manuel, chariot automateur....	Commune	7. ST Maintenance bât.	Manutention mécanique	Traumatismes, plaies (de bénins à graves) Douleurs lombaires liées aux vibrations Troubles Musculo - Squelettiques (TMS)	Agent formés à l'utilisation du matériel Matériel régulièrement contrôlé	5	5	0,3	8	Veiller à l'application des consignes de travail en sécurité	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maitrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maitrisé (risque signalé ou connu - information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maitrisé (Maitrise existante - Le risque est maitrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + crières précédents séquelle) ; 0,1 = Maitrise élevée (Bonne maitrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + crières précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques				Plan d'action		Etat (A faire, En cours, Fait)		
			Famille de risque (lié à.....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE				Mesures de prévention à mettre en place	
						F	G	M			Cr
Utilisation de machines et d'outils coupants d'outils manuels à percussion d'outils entraînant des points chauds et des risques de brûlure (soudure) ; Utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs ; Travail en présence de projections de matériaux (bois, verre, métal...) lors de la découpe ou de la démolition de surfaces (murs, carrelage...); Conduite d'engins de chantiers produisant des vibrations Utilisation d'outils d'écrasements : masses, burins, marteaux, ...	Commune	7. ST Maintenance bât.	Equipements de travail	Atteintes corporelles Blessures, coupures	Agents expérimentés et formés à l'utilisation du matériel Présence d'une trousse de secours aux ST et dans les véhicules. Certains agents sont formés aux secours (pompiers volontaires). Mise à disposition d'EPI adaptés (gants anti coupures casque antibruit chausures coquées avec semelles anti dérapantes ..)	5	5	0,3	8	Rappeler l'intérêt d'être à jour des vaccinations Etablir des consignes de travail en sécurité et en informer les agents. Equiper les agents d'EPI adaptés aux différents activités et s'assurer de leur port effectif. Former à l'utilisation et au port des EPI Veiller au bon état des organes de sécurité et des protections intégrées,	A faire

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	
Date: Décembre 2022	Unité de travail:		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maitrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maitrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maitrisé (Maitrise existante - Le risque est maitrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maitrise élevée (Bonne maitrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + critères précédents)


CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Famille de risque (lié à....)	Dommage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE				Etat (A faire, En cours, Fait)
						Plan d'action				
						F	G	M	Cr	
Déplacements fréquents en véhicule ou à pied jusqu'aux zones d'intervention Utilisation de véhicule de service ; Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicules différents) Installation de manifestations ou chargement/déchargement de matériel à proximité de la circulation routière ; Conduite de véhicules nécessitant des permis spécifiques ou des formations. Intervention sur ou à proximité de la voie publique (mise en place des décorations de Noël, remplacement d'éclairages défectueux, ...).	Commune	7. ST Maintenance bât.	Routier	Traumatismes, plaies (de bémins à graves)	Permis obligatoires + CACES	10	1	0,1	1	Fait

MAIRIE DE MAZAN		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EVRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.		7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques	
Date: Décembre 2022		Unité de travail:	

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignés verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + crières précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignés respectés + crières précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE x MAITRISE (Cr = F x G x M)

ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Evaluation des risques				Plan d'action			Etat (A faire, En cours, Fait)	
			Famille de risque (lié à....)	Domage éventuel (Risque identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE			Mesures de prévention à mettre en place		
						F	G	M			Cr
Intervention sur des tableaux et armoires électriques ; Intervention sur les installations électriques, contact avec des parties nues sous tension (manipulation des prises murales, tirage de câbles, manipulation des gaines électriques...), présence de courts-circuit ; Intervention sur des machines et outils présentant des défauts électriques. Intervention sur des installations électriques pour l'installation du matériel de scène (sono, micros, enceintes, lumières, décorations de Noël lumineuses...).	Commune	7. ST Maintenance bât.	Electrique	Électrisation Électrocution	Agents formés et titulaires d'une habilitation électrique Mise à disposition d'EPI adaptés et spécialisés (gants d'électricien ...) matériel spécifique(voltmètre tapis perche)	5	10	0,3	15	S'assurer de la correspondance entre le niveau d'habilitation de l'agent et les tâches réalisées. Bien identifier les locaux sous tension par ce picto 	A faire
Travaux par points chauds ; Stockage et utilisation de produits inflammables (solvant, peinture, colles, vernis...) et de matières combustibles (bois, poussières de bois).	Commune	7. ST Maintenance bât.	Incendie/Explosion	Brûlures, atteintes respiratoires et ORL, traumatismes.	Agents formés aux risques liés aux opérations de soudage Agents formés à la manipulation des extincteurs EPI à disposition (casque de soudeur - gants de soudeur - tablier de cuir) tenue de travail en coton.	2	10	0,3	6	Rappeler les consignes de travail en sécurité liées aux opérations de soudage Etablir un permis feu et le faire respecter Veiller au port effectif des EPI.	A faire